



NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2011/032

Genève, le 1^{er} septembre 2011

CONCERNE:

Certificat de louanges du Secrétaire général

1. En 2002, le Secrétariat a informé les Parties de l'introduction de certificats de louanges attribués à la discrétion du Secrétaire général pour reconnaître des actions exemplaires liées à la lutte contre la fraude.
2. De nouveaux certificats vont être attribués au Bureau des douanes de Blagoveshchensk du Service fédéral des douanes et au Département de la région de l'Amour du Service des gardes-frontières, Service fédéral de la sécurité, Fédération de Russie, pour leur travail exemplaire ayant permis de détecter et d'intercepter une tentative de contrebande de spécimens d'espèces sauvages.
3. Le 8 août, sur le fleuve Amour, entre la Chine et la Fédération de Russie, un bateau enregistré en Chine et qui se dirigeait vers la Chine a éveillé les soupçons d'agents du Service des gardes-frontières qui appliquaient des techniques d'évaluation des risques et de profilage. Ils ont informé des agents du Service fédéral des douanes qui les ont bientôt rejoints avec des chiens détecteurs.
4. Une équipe mixte de gardes-frontières et d'agents des douanes est montée à bord du bateau pour y faire une fouille minutieuse. Celle-ci a duré plus de deux heures et demie et a conduit à la découverte d'articles cachés dans un réservoir, dans la salle des machines. Peu après, un des chiens détecteurs a donné l'alerte dans une autre zone de la salle des machines et d'autres articles ont été découverts cachés sous un plancher. Ce sont, au total, 71 pattes d'ours, toutes congelées et emballées individuellement, qui avaient été soigneusement dissimulées.
5. Le Service fédéral des douanes a lancé une information administrative contre le propriétaire du bateau. Les autorités de police de Fédération de Russie enquêtent aussi sur l'incident.
6. Le Secrétariat estime que la coopération, la collaboration et l'échange de renseignements interagences démontrés durant l'incident, de même que la nature très déterminée de la fouille, dans des conditions difficiles, sont particulièrement louables.
7. La date et le lieu de remise des certificats n'ont pas encore été décidés.